

20^{ième} Séminaire Régional des praticiens HIMO

Thème : « Des communautés résilientes et un environnement sain » :

L'approche du programme d'investissement à forte intensité d'emploi

19-23 mai 2025, Addis-Abeba, Éthiopie

Déclaration ministérielle

Nous, les ministres et représentants de l'Algérie, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la Guinée Equatoriale, de l'Éthiopie, de la Guinée-Bissau, du Kenya, du Liberia, de Madagascar, du Malawi, du Mozambique, Niger, du Nigeria, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, de l'Afrique du Sud, du Soudan du Sud, de la Tunisie, Ouganda et du Zimbabwe, représentant diverses régions et contextes à travers le continent, y compris ceux confrontés à la fragilité et à la crise, nous nous réunis à la session ministérielle des 19 et 20 mai 2025 à Addis-Abeba, en Éthiopie, dans le cadre du 20^{ième} Séminaire régional des praticiens HIMO, coprésidé par Son Excellence Mme Chaltu Sani, Ministre de l'Urbanisme et des Infrastructures de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, et Mme Fanfan Rwanyindo Kayirangwa, Directrice générale adjointe de l'OIT et Directrice régionale pour l'Afrique.

Appréciant le soutien du Directeur général de l'OIT, M. Gilbert F. Houngbo, pour avoir placé le séminaire et le Programme d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) dans le contexte des défis mondiaux de l'emploi à travers sa déclaration prononcée par vidéo lors de la cérémonie d'ouverture.

Reconnaissant que les opportunités d'emploi productives insuffisantes, en particulier pour les jeunes femmes et hommes, demeurent un défi majeur sur le marché du travail en Afrique.

Notant l'importance d'aligner nos efforts sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui appelle à une action et à un objectif pour favoriser un développement inclusif sur tout le continent.

Reconnaissant la Déclaration d'Abidjan de 2019 sur la promotion de la justice sociale et son plan d'action, adoptés lors de la 14^{ième} Réunion régionale africaine de l'OIT, qui repose sur une approche centrée sur l'humain et s'engage à « promouvoir un développement et une croissance économiques inclusifs et durables, un plein emploi productif librement choisi et un travail décent pour tous ».

Accueillant favorablement l'adoption par l'Union africaine de la Décision 933, qui consacre la justice sociale comme initiative phare de l'Union pour l'année 2025. Cet engagement renforce une vision continentale partagée d'un développement inclusif, durable et centré sur les personnes, telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 et dans la stratégie de l'Union africaine sur l'économie sociale et solidaire. Nous saluons la convergence croissante entre les dynamiques régionales et les initiatives mondiales telles que la Coalition mondiale pour la justice sociale lancée par l'OIT.

Réaffirmant que l'approche HIMO constitue un outil concret au service de cette vision, elle crée des emplois décents, valorise les ressources locales et renforce la gouvernance participative des communautés. Consolidant le capital social et la résilience locale, elle contribue significativement à la durabilité environnementale et à la transformation économique inclusive à travers l'Afrique.

Reconnaissant les progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Kigali du 19^{ième} séminaire régional.

Reconnaissant que le fossé numérique, limite l'accès aux opportunités économiques, en particulier dans les zones rurales, et que l'investissement dans l'infrastructure numérique est essentiel pour une croissance inclusive.

Reconnaissant les changements rapides, sans précédent et imprévisibles qui se produisent dans le monde du travail en raison de l'utilisation croissante de technologies numériques toujours plus avancées, qui créent à la fois de nouvelles opportunités et des menaces pour la création et la qualité des emplois.

Reconnaissant que les pays africains continuent d'être confrontés à des défis croissants et sans précédent, notamment l'insécurité alimentaire et d'eau, le risque croissant de catastrophes naturelles, les effets du changement climatique, les conflits et violences prolongés, aggravés par une croissance économique lente, des pressions inflationnistes, la crise de la dette, les tarifs douaniers, les contraintes budgétaires, une forte informalité, l'instabilité politique et les perturbations technologiques.

Reconnaissant que le développement des infrastructures est essentiel à la réussite de l'inclusion, de l'intégration et du développement économique et social, et qu'il est essentiel de veiller à ce que l'important potentiel inexploité de création d'emplois découlant des activités de construction profite aux jeunes hommes et femmes, ainsi qu'aux personnes vivant avec un handicap.

Reconnaissant que l'emploi productif et le travail décent sont essentiels pour parvenir à une croissance socioéconomique inclusive et durable, que la sécurité, la sûreté et des conditions de travail équitables sont essentielles à l'augmentation de la productivité et au développement personnel des travailleurs, notant en outre que, malgré l'augmentation significative de l'utilisation d'une approche d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre dans de nombreux pays de la région, la durabilité des emplois créés reste préoccupante.

Reconnaissant que la formation dans le secteur de la construction est essentielle pour améliorer l'employabilité et la productivité des travailleurs et l'importance de partager les expériences pour promouvoir les compétences professionnelles et la certification par le biais de l'apprentissage sur site (chantier - école), des approches d'apprentissage sur le lieu de travail industriel, telles que la formation industrielle, l'apprentissage et la reconnaissance des acquis dans la construction et d'autres secteurs favorables à l'emploi.

Reconnaissant le rôle des marchés publics et des appels d'offres dans la promotion du travail décent, le développement des communautés, des micro et petites entreprises et l'emploi des groupes ciblés.

Reconnaissant que la protection et la restauration des écosystèmes par le biais de solutions fondées sur la nature sont essentielles pour préserver les emplois et les moyens de subsistance liés à l'environnement, et que l'application de l'approche HIMO pour mettre en œuvre ces solutions offre des opportunités précieuses.

Notant l'importance du développement des infrastructures urbaines et rurales et son potentiel de création d'emplois verts et inclusifs, de durabilité et de solutions climatiques.

Soulignant la nécessité de maximiser l'impact social du développement des infrastructures et leur entretien pour contribuer au bien-être et à l'équité de la société.

Reconnaissant le rôle élargi des approches HIMO dans les contextes de fragilité et de crise, contribuant à la construction de l'État, soutenant les personnes déplacées, reliant la réponse humanitaire au développement durable et créant des dividendes de la paix.

Reconnaissant l'importance d'assurer la transparence et l'équité dans les programmes d'emploi, de lutter contre les abus et de veiller à ce que les opportunités atteignent les bénéficiaires visés afin de renforcer la valeur sociale et la crédibilité.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous nous engageons donc à :

1. **Institutionnaliser** et renforcer l'approche HIMO par le biais d'une stratégie appropriée et de structures nationales de coordination intersectorielle de haut niveau et mettre en œuvre des programmes d'emploi multisectoriels intégrés, cohérents avec les orientations nationales et les priorités sectorielles.
2. **Renforcer** les capacités des acteurs et institutions nationales et locales, ainsi que le secteur privé, le cas échéant, pour la conception et la mise en œuvre des programmes d'infrastructures à forte intensité d'emploi.
3. **Promouvoir** la cohérence des politiques et améliorer la collaboration entre les différentes structures de mise en œuvre et de gouvernance, et faire participer le secteur privé pour garantir l'efficacité des stratégies de mise en œuvre des politiques adoptées. Il s'agit notamment de soutenir l'élaboration de politiques et de conseils de l'emploi aux niveaux des États et des administrations locales
4. **Renforcer** les capacités d'analyse des marchés du travail et réaliser des évaluations d'impact sur l'emploi des politiques et investissements clés afin de garantir qu'ils sont en mesure de réaliser leur potentiel d'emploi . De même, qu'ils soutiennent et renforcent le développement d'indicateurs d'emploi de qualité et les décisions d'investissement des institutions de développement et de financement nous permettant de mieux suivre les emplois directs, indirects et induits créés.
5. **Collecter** des données au moyen de systèmes de suivi et d'évaluation appropriés afin de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements de la présente déclaration et de partager ces informations. Cela comprend l'évaluation des résultats et de l'impact sur l'emploi.
6. **Développer et** adopter des politiques, des procédures et des outils de passation de marchés publics inclusifs et transparents aux niveaux central et décentralisé, afin de garantir une implication accrue des PME, des organisations communautaires, une participation plus large des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, et d'encourager l'utilisation d'approches basées sur les ressources locales, tout en garantissant la qualité, la durabilité et la rentabilité des travaux d'infrastructure de soin, environnementales et autres.
7. **Intégrer** la formation y compris la formation continue, la reconversion, la certification et la validation des acquis d'expériences (VAE) dans les projets HIMO et de développement, en particulier pour les jeunes, y compris les exigences de formation, de stage et d'apprentissage dans la conception et la réalisation du processus de passation des marchés, engageant ainsi également les entrepreneurs et autres acteurs du secteur privé à accroître leur contribution au développement des compétences.
8. **Doter** les participants aux projets HIMO de compétences pertinentes et axées sur la demande et des opportunités d'entrepreneuriat pour favoriser l'autonomisation économique à long terme et fournir des voies de sortie durables.
9. **Développer** les travaux verts à forte intensité d'emploi, dans des domaines tels que la conservation des sols et de l'eau, la restauration des terres, le reboisement et l'irrigation, afin d'accroître la productivité agricole et animale, de stopper la dégradation de l'environnement et d'accroître la résilience aux effets du changement climatique, et de réduire les pressions

environnementales, source croissante de conflits sur le continent. Cela implique de promouvoir les solutions fondées sur la nature, les technologies locales et l'intégration d'infrastructures résilientes **dans les programmes d'emploi public**.

10. Partager nos expériences et nos apprentissages mutuels et améliorer collectivement la collecte, la compilation et la diffusion d'informations et de connaissances sur les bonnes pratiques à l'échelle mondiale. En ce sens, nous engageons fermement à utiliser des moyens efficaces pour faciliter la coopération Sud-Sud et l'apprentissage par les pairs sur des expériences pratiques spécifiques telles que les transitions de l'informel vers le formel, la certification des compétences, l'expansion des programmes d'emploi, les approches d'investissement à forte intensité d'emploi, les approches chantier_école et les technologies innovantes, le développement de secteurs spécifiques (par exemple, le cuir) et l'intégration des technologies.

11. Développer, renforcer et explorer des stratégies d'approches innovantes pour la transition des emplois informels et temporaires vers les emplois formels et pour mieux donner aux bénéficiaires HIMO les moyens d'accéder à un emploi à long terme, de se lancer dans l'apprentissage tout au long de la vie et d'établir des parcours de carrière durables pour un meilleur avenir commun. Utilisation de la technologie numérique et le soutien au travail indépendant et à l'entrepreneuriat.

12. Piloter de nouvelles approches, telles que l'intégration de technologies innovantes de recrutement favorisant l'emploi et la mise en œuvre d'initiatives spécifiques pour l'emploi des jeunes.

13. Aligner nos programmes nationaux d'emploi avec les orientations sous-régionales et régionales telles que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les priorités nationales de développement, en garantissant une approche coordonnée et synergique pour stimuler la transformation structurelle et créer des emplois décents pour tous les jeunes africains..

14. S'assurer de la transparence et l'équité dans la mise en œuvre des programmes d'emploi public, en s'attaquant activement et en faisant preuve d'une tolérance zéro à l'égard des abus, de la corruption et du clientélisme politique afin de garantir que les opportunités atteignent les participants les plus méritants et que les programmes offrent la valeur sociale escomptée.

15. Relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays fragiles et les populations touchées par les conflits, les crises et les déplacements, en veillant à ce que les approches d'investissement à forte intensité d'emploi contribuent à la construction de l'État, à la cohésion sociale, à la consolidation de la paix, à l'amélioration des conditions de vie et au soutien aux personnes déplacées.

16. Maximiser l'impact social du développement des infrastructures, y compris le développement urbain, en veillant à ce que les projets soient conçus et exécutés en consultation avec les communautés pour répondre aux besoins locaux, favoriser la cohésion sociale et renforcer l'appropriation des résultats du développement.

17. Promouvoir l'égalité des genres dans les programmes HIMO en garantissant que les emplois créés bénéficient aux femmes, en adoptant des politiques d'égalité

18. Développer l'infrastructure numérique pour assurer l'accès au haut débit aux zones rurales, ainsi que des programmes d'alphabétisation numérique ciblant les jeunes et les femmes, en intégrant des compétences en intelligence artificielle et cybersécurité.

Sollicitons que :

19. Les gouvernements, les partenaires de développement, les fonds verts et climatiques et les banques de développement internationales et régionales doivent être davantage encouragés à financer les activités de développement de l'emploi, des compétences et des infrastructures qui contribuent à la réalisation de la Déclaration d'Abidjan et de l'Agenda 2063 de l'UA, notamment en intégrant les résultats en matière d'emploi et de développement social dans les portefeuilles de financement et de prêt.

Appelons l'OIT à :

20. Développer ses capacités et ses aptitudes à fournir un soutien technique HIMO aux pays qui en font la demande dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Déclaration.

21. Jouer un rôle actif dans la facilitation de la coopération Sud-Sud aux niveaux régional et continental à travers des échanges, le partage d'expériences sur les bonnes pratiques, y compris les stratégies de transition de l'informel vers le formel et le développement des compétences sectorielles.

22. Plaider auprès de la Banque mondiale, du FMI, de la Banque africaine de développement, d'autres institutions financières internationales et régionales et d'autres partenaires de développement, pour développer des marqueurs d'emploi et intégrer des résultats intensifs d'emploi et des dimensions sociales plus solides dans leurs portefeuilles de financement et de prêts.

23. Suivre la mise en œuvre des engagements de la présente Déclaration et rendre compte des progrès de leur mise en œuvre lors du 21e Séminaire régional pour les praticiens du travail.

24. Fournir une assistance technique et des conseils sur l'intégration stratégique de la technologie et de l'IA dans les programmes d'emploi et l'avenir du travail, tout en tenant compte de son impact potentiel sur la création, la transformation et la perte d'emplois.

La session ministérielle adresse ses remerciements au peuple éthiopien, au gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, au ministère de l'Urbanisme et des Infrastructures et au ministère du Travail et des Compétences pour leur accueil chaleureux dans la ville dynamique d'Addis-Abeba et pour l'organisation réussie de ce 20^{ième} séminaire régional des praticiens HIMO.

Addis-Abeba, Éthiopie, 20 mai 2025.